



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2023 – 191 du 19 octobre 2023.

Objet : Réglementation temporaire du stationnement – Travaux de rénovation au 22 rue du Commerce par l'entreprise de M. LORRAZURI.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de M. LORRAZURI en date du 14 octobre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de permettre les travaux cités en objet,

ARRÊTE

Article 1 : Le 27 octobre 2023 matin, la circulation sera interdite dans la rue du Commerce et les trois places de stationnement situées à hauteur du n° 22 seront réservées à M. LORRAZURI dans le cadre de travaux de rénovation.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à M. LORRAZURI, la Gendarmerie de VOUVRAY, M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Fait à Vouvray, le 19 octobre 2023.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 20 octobre 2023



Le Maire,

Brigitte PINEAU